



Carnet de Route de l'Unité pastorale de Chièvres-Brugelette

Année Refondation 15 octobre 2017

Année Refondation Carnet de Route de l'Unité pastorale refondée de Chièvres-Brugelette pour les années pastorales 2017 - 2020

1. Pourquoi un carnet de route?

De 2011 à 2013, notre diocèse de Tournai a vécu un synode diocésain. Ce synode a coïncidé avec la célébration du 50^e anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II. L'histoire de l'Eglise démontre qu'il faut plusieurs dizaines d'années pour qu'un Concile œcuménique porte ses fruits ; cela reste vrai à notre époque, malgré les moyens de communication beaucoup plus faciles et rapides que nous connaissons aujourd'hui. Certains aspects du Concile Vatican II ont déjà porté de nombreux et beaux fruits dans notre Eglise diocésaine de Tournai : la conscience que l'annonce de l'Evangile est la tâche de tous les baptisés, la part que chaque membre du Peuple de Dieu est appelé à prendre pour faire vivre l'Eglise, l'importance de la Parole de Dieu comme source de l'agir chrétien et de la vie spirituelle, la liturgie comprise comme l'action de tout le Peuple de Dieu, le dialogue œcuménique et interreligieux, l'ouverture bienveillante au monde qui est le nôtre en partageant ses joies et ses espérances, ses tristesses et ses angoisses, l'implication de l'Eglise auprès des plus pauvres et avec eux, pour la construction d'un monde meilleur qui soit comme un germe du Règne de Dieu.

Comme pour toute réalité vivante, l'Eglise évolue. Elle est « toujours à réformer », comme aimait dire le pape saint Jean XXIII. Cette adaptation nécessaire de l'Eglise s'inscrit dans l'évolution plus large de notre monde. Certaines évolutions de notre temps nous apparaissent spontanément comme étant riches de promesses et de mieux être ; d'autres peuvent nous poser question, voire nous inquiéter. Les avancées technologiques fulgurantes, les mélanges toujours plus importants de population, la manière de concevoir la liberté individuelle et la privatisation des options de vie concrète : tout cela nous fait vivre aujourd'hui dans un monde pluriel et largement sécularisé, au sens où ce n'est plus le sentiment religieux ou l'influence d'une religion qui dicte l'agir individuel et collectif. Cela peut conduire certains croyants à des extrêmes : soit à diluer la foi qu'ils ont reçue en héritage, soit à la vivre de façon crispée. Notre Eglise catholique en Hainaut, pour sa part, tient à affirmer que notre Dieu aime le monde et les hommes d'aujourd'hui, que le Christ nous précède sur les chemins que nous empruntons quotidiennement -chemins sur lesquels il nous envoie-, et que l'Esprit-Saint continue à souffler en nous réservant d'heureuses surprises.

C'est vrai, les catholiques en Hainaut font l'expérience de devenir une minorité. En même temps, notre Eglise diocésaine a plus que jamais conscience d'avoir à témoigner du Christ vivant aujourd'hui parmi nous, et à transmettre le bel et grand héritage de la foi chrétienne, qui a profondément imprégné le paysage et nos populations, et qui aujourd'hui encore peut réjouir le cœur de nos frères et sœurs en humanité. Le synode diocésain avait choisi pour devise cette phrase de Jésus : « Je suis venu pour que tous aient la Vie, la Vie en abondance » (Jn 10,10). Et le pape François ne cesse de nous rappeler que l'authentique joie de l'Evangile renaît dans les cœurs, dès qu'on ose partager la foi que l'on a reçue. Aujourd'hui encore, Jésus nous dit : « Allez » !

Le présent document est un fruit du synode et de sa mise en œuvre dans l'Unité pastorale de Chièvres-Brugelette. Celle-ci évolue progressivement vers une Unité Pastorale refondée, sur base des décrets synodaux promulgués le 30 novembre 2013. Ce carnet de route est élaboré au terme de l'année « Refondation », dans un travail de réflexion mené par des chrétiens de l'Unité pastorale, accompagnés par l'Equipe diocésaine d'animation pastorale. Relu par notre Evêque, co-signé par lui et par le curé qui préside l'Unité pastorale, il engage celle-ci pour les 3 années à venir. Au terme de cette étape, une évaluation du chemin parcouru sera nécessaire, en vue d'actualiser le carnet pour la route des années suivantes.

Le présent carnet de route se doit d'abord de préciser l'horizon visé, et ce que cela implique comme attitude ; pour garder le cap, il est capital de se le rappeler régulièrement. Il énumère ensuite les décisions mûries en cette année « Refondation » 2016-2017, décisions qui engagent pour les 3 prochaines années et qui sont les fondations de la future Unité Pastorale refondée envoyée en mission par notre Evêque ; enfin, il balise

les étapes ultérieures à envisager, de façon à ce que les chrétiens en route parmi les habitants des communes de Chièvres et Brugelette, forment la « Maison que Dieu lui-même construit » (1 Co 3, 9).

2. L'horizon vers lequel avancer : une Eglise qui soit « sacrement » du Christ

Dans sa lettre pastorale du 30 novembre 2014 « Pour que tous aient la Vie, la Vie en abondance » (pp. 6 à 33), Mgr Harpigny explique comment s'est progressivement imposée à lui la question fondamentale qu'il estimait devoir poser au Peuple de Dieu en Hainaut : comment être pour aujourd'hui une Eglise qui soit « sacrement » du Christ ?

Cette question repose sur une conviction essentielle à la foi chrétienne : le Christ est venu pour les êtres humains de tous lieux et de tous temps, et donc pour les habitants du Hainaut d'aujourd'hui! En Jésus mort et ressuscité, Dieu ne cesse de manifester son amour immense pour l'humanité entière, qu'il souhaite faire vivre de son Esprit.

Cette conviction essentielle implique, dans l'environnement sécularisé qui est le nôtre, une première « conversion pastorale» : les ministres au service de l'Evangile ne peuvent se contenter d'être les « aumôniers » des catholiques, — c'est-à-dire se satisfaire de se mettre au service de ceux qui sont déjà des croyants qui se réunissent —, mais ils sont envoyés à tous les hommes. Plus largement, la mission de l'Eglise comme telle — et donc de toute Paroisse — doit avoir comme préoccupation constante de proposer le Christ à ceux qui ne l'ont pas encore rencontré ; elle ne peut concentrer l'essentiel ou l'exclusivité de son action à nourrir la foi de ceux qui sont déjà catholiques. Cela implique une deuxième « conversion pastorale » : transformer l'action ecclésiale pour aller à la rencontre de nos contemporains, et non pas attendre que ceuxci s'intègrent purement et simplement dans les manières de faire et de vivre en Eglise qu'ont ceux qui actuellement la fréquentent.

A cet égard, des propos essentiels du Concile Vatican II demeurent d'une actualité étonnante : « Le Christ est la lumière des peuples ; réuni dans l'Esprit Saint, le saint Concile souhaite donc ardemment, en annonçant à toutes les créatures la bonne nouvelle de l'Évangile, répandre sur tous les hommes la clarté du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église (cf. Mc 16, 15). L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain ». (Constitution dogmatique Lumen Gentium, n°1).

Cette conviction que le Christ est susceptible de parler à tout être humain est comme vérifiée par un phénomène en expansion lente mais réelle : chaque année, de plus en plus d'adultes en Hainaut veulent devenir chrétiens ou renouer avec la foi de leur baptême jadis reçu! Les chemins de cette rencontre avec le Christ sont variés et parfois surprenants. Dans les temps actuels, il n'est pas rare que ce soit à partir d'une liturgie bien déployée que des personnes étrangères à la foi chrétienne soient touchées par le mystère de Dieu. Les « pratiquants habituels » l'oublient trop souvent : nos rites et nos sacrements, la beauté du patrimoine chrétien habité par une véritable communauté, ont la capacité d'ouvrir une brèche dans un univers occidental où la dimension transcendante de l'existence est étouffée. Cela entraîne une troisième « conversion pastorale » : la liturgie n'est plus à considérer comme le point d'aboutissement d'un processus d'évangélisation, ou comme un moment spirituel à côté d'une foi qui se veut d'abord engagée dans la réalité sociale, mais elle participe pleinement de la « première annonce » au monde du Christ mort et ressuscité. En particulier, l'Eucharistie dominicale est le signe par excellence de la raison d'être et de la mission de l'Eglise : offrir d'entrer dans une union intime avec Dieu et former un peuple qui annonce l'unité du genre humain. Cela appelle une quatrième « conversion pastorale » : retrouver un art de célébrer l'Eucharistie dominicale qui nourrisse profondément la vie d'hommes et de femmes qui cherchent à rencontrer le Christ et à vivre de lui durant la semaine.

Cet horizon a été la visée du synode diocésain de Tournai, du début à la fin de son processus. Les quatre conversions évoquées ci-dessus sont en quelque sorte des passages obligés pour y être fidèle. Quant aux 60 décrets du Cahier des décrets synodaux promulgués le 30 novembre 2013, ils « donnent des repères pour

devenir en quelque sorte 'sacrement' de l'union avec Dieu et de l'unité du genre humain » (Cahier des Décrets synodaux, note préliminaire, p. V).

3. A court terme : les pas à faire maintenant, discernés durant l'année Refondation

Dans la foulée de l'assemblée du 22 septembre 2016 où Mgr Harpigny est venu rappeler aux baptisés de la région pastorale d'Ath quels étaient les grands enjeux du synode et de l'Eglise de demain chez nous, et suite à l'assemblée de l'Unité pastorale de Chièvres-Brugelette qui s'est tenue le 7 octobre et au cours de laquelle toute la population était invitée, des Groupes de travail se sont mis en place dans notre Unité pastorale et ont discerné les pas les plus urgents pour avancer vers une Eglise locale qui soit davantage sacrement du Christ.

Au terme du discernement mené durant l'année « Refondation », voici ce qui apparaît comme action prioritaire pour les 3 années à venir :

Des clochers dans une Unité Pastorale refondée

Afin de permettre à chaque clocher de mieux jouer son rôle de cellule du corps qu'est l'Unité Pastorale refondée (décrets synodaux n°1, 2 et 3), les communautés œuvreront à accroître la solidarité, tout en respectant les spécificités de chaque lieu. Ainsi chaque clocher mettra particulièrement en avant ce qui fait sa renommée, et pour cela bénéficiera de l'aide de tous, dans une dynamique d'échange :

- Attre : on y célèbre une messe particulière durant le Carême ou la Semaine Sainte (souvent la messe du dimanche des Rameaux et de la Passion). Une messe dominicale sera célébrée le samedi qui précède le premier dimanche du mois, à 18h30 ; culte de dévotion à Ste-Rita
- Brugelette: on y célèbre une messe particulière durant le Carême ou la Semaine Sainte (souvent le Dimanche de Pâques), ainsi que la Saint-Hubert; située au centre de l'entité, l'église accueille aussi, à la demande des Autorités communales, les cérémonies des anciens combattants et des associations patriotiques; enfin, c'est à Brugelette que se trouvent les bâtiments du patro Saint-Martin, avec lequel les liens pourront être renforcés si le Patro le souhaite. Une messe dominicale sera célébrée le samedi qui précède le cinquième dimanche du mois, ainsi que la veille des fêtes se situant hors cadre dominical, à 18h30. En semaine, la messe sera célébrée le lundi et le jeudi, à 18h.
- Cambron-Casteau: on y célèbre une messe particulière durant le Carême ou la semaine Sainte (souvent le Mercredi des Cendres), l'église est aussi un lieu culturel pour des expositions, concerts... Une messe dominicale sera célébrée le samedi qui précède le deuxième dimanche du mois, à 18h30.
- Chièvres: l'église sera le lieu où tous les types de célébration seront possibles, en particulier les célébrations rassemblant toute l'Unité Pastorale refondée, et où le tout-venant pourra trouver porte ouverte, chaque semaine, pour une messe dominicale (cf. le décret synodal n°33§3). C'est pourquoi la célébration dominicale sera mise, chaque dimanche de l'année, à 10h. En semaine, la messe sera célébrée le mardi et le vendredi, à 18h.
- Gages: on y célèbre une messe particulière durant le Carême ou la Semaine Sainte (souvent la messe du Jeudi Saint); on y fête aussi la Saint-Eloi des agriculteurs et la Sainte-Sybille, bienheureuse issue du village. Une messe dominicale sera célébrée le samedi qui précède le troisième dimanche du mois, à 18h30.
- Grosage: on y célèbre une messe particulière durant le Carême ou la Semaine Sainte (souvent le Mercredi des Cendres); chaque année, deux week-end sont consacrés au Pèlerinage SaintChristophe avec la participation de plusieurs centaines de véhicules, la Messe du SaintSacrement et la procession au quartier de Roumont. Une messe dominicale sera célébrée le samedi qui précède le premier dimanche du mois, à 17h.

- Huissignies : on y célèbre une messe particulière durant le Carême ou la Semaine Sainte (souvent la messe du Dimanche des Rameaux et de la Passion). Une messe dominicale sera célébrée le samedi qui précède le quatrième dimanche du mois, à 17h.
- Ladeuze: on y célèbre une messe particulière durant le Carême ou la Semaine Sainte (souvent la messe du Jeudi Saint). Une messe dominicale sera célébrée le samedi qui précède le deuxième dimanche du mois, à 17h.
- Mévergnies : on y célèbre l'Office de la Passion du Vendredi Saint ; une messe dominicale sera célébrée le samedi qui précède le quatrième dimanche du mois, à 18h30.
- Tongre-Notre-Dame: lieu de pèlerinage marial depuis 1081, la basilique est un lieu de prière important dans l'Unité Pastorale refondée (en particulier les Fêtes de la Chandeleur et du dernier dimanche de septembre), la région (comme lieu de rassemblement lors d'activités concernant la région pastorale d'Ath) et le diocèse (comme lieu de célébration diocésaine mais aussi lors de récollections, formations...); la basilique a également un rôle d'accueil journalier de tous les pèlerins de passage. On y célèbre une messe particulière durant le Carême ou la Semaine Sainte (souvent le Dimanche de Pâques). Une messe dominicale sera célébrée chaque dimanche à 16h30, et le samedi qui précède le cinquième dimanche du mois, ainsi que la veille des fêtes se situant hors cadre dominical, à 17h. En semaine, la messe sera célébrée le mercredi, à 18h30.
- Vaudignies: on y célèbre l'office de la Passion du Vendredi Saint comprenant l'Office à l'église et deux « Chemins de Croix » rassemblant d'une part des aînés, d'autre part les familles; une messe est prévue chaque année dans un quartier du hameau. Une messe dominicale sera célébrée le samedi qui précède le troisième dimanche du mois, à 17h.

Plusieurs autres lieux liés à l'histoire ancienne de Chièvres sont chaque année honorés par la célébration de l'Eucharistie ou d'un Pèlerinage : Chapelle Notre-Dame de la Fontaine, Chapelle St-JeanBaptiste, Chapelle de la Ladrerie... une tradition encore très ancrée dans la pratique.

Une personnes-relais est choisie pour chaque clocher. Cette personne doit satisfaire aux critères diocésains (cf. le décret n° 8 du synode, et le document diocésain sur le Conseil pastoral). Elle doit aussi, dans la mesure du possible, avoir une affinité avec les spécificités du clocher où elle exercera sa mission.

Une équipe liturgique

L'Unité Pastorale refondée aura une équipe liturgique (cf. le décret n°9 du synode) ; présidée par le curé, celui-ci en est le responsable direct. Dans l'idéal, chaque clocher sera représenté par au moins une personne (personne-relais, organiste, sacristain...). Et si ce n'est pas possible, il est nécessaire que les membres de cette équipe aient à cœur l'ensemble de l'Unité Pastorale refondée et chacun des clochers. Ce qui signifie concrètement que l'équipe veillera à ce que des propositions liturgiques soient faites partout, conformément au point « des clochers dans une paroisse nouvelle ». Sans se substituer aux indispensables forces locales, l'équipe apportera son aide et ses conseils.

L'équipe liturgique suscitera les échanges entre tous les acteurs de la liturgie dans l'Unité Pastorale refondée. Elle encouragera les liens entre les chorales, par exemple en organisant des rencontres conviviales ou des temps d'échange. Elle aura aussi pour mission la formation des acteurs de la liturgie (cf. décret synodal n°35).

Tous les paroissiens ne sont pas des liturgistes, et n'ont pas à l'être. Cependant, tous sont impliqués, à des degrés divers, dans des temps de célébration. C'est pourquoi l'équipe liturgique cherchera à éveiller le plus grand nombre aux beautés de la liturgie. Pour cela, elle utilisera les moyens déjà disponibles et, au besoin, en inventera de nouveaux (par exemple : implication des enfants et d'adultes dans une belle variété régulièrement renouvelée dans les messes, explication de l'un ou l'autre points liturgiques dans le Courrier du doyenné,

répétition des chants par toute l'assemblée juste avant la célébration dominicale...). Bien entendu, elle fera cela en coordination avec les acteurs de la liturgie dans chaque clocher. Encore une fois, l'équipe liturgique n'est pas là pour prendre la place de qui que ce soit mais pour aider la communauté de l'Unité Pastorale refondée à mieux vivre la liturgie et à s'éveiller à ses beautés.

Enfin, l'équipe liturgique, avec le conseil pastoral et l'équipe d'animation pastorale, mènera une réflexion fondamentale et une action sur le sens profond de la liturgie et en particulier de l'eucharistie dominicale (cf. les décrets n°32 et 33).

Catéchèse

L'Unité pastorale refondée aura une équipe de l'initiation chrétienne et de la catéchèse, présidée par le Curé, avec pour responsable l'animatrice en pastorale chargée de la catéchèse (cf. décret 9 du synode, cf. les fiches « catéchèse et initiation chrétienne » et « catéchuménat », et le nouvel organigramme diocésain pour la catéchèse des enfants). Seront membres de cette équipe un animateur par année des trois années de la catéchèse initiatique, ainsi qu'une personne du groupe d'éveil à la foi, plus éventuellement d'autres personnes portant le souci catéchétique selon l'esprit du projet diocésain. Soucieuse de formation et discernement pour toutes les personnes engagées comme catéchistes, l'équipe aidera à faire connaître aux enfants et à leurs parents l'équipe de la pastorale de la jeunesse qui devrait être mise en place dans l'Unité pastorale (voir point suivant) dans le cadre du premier mandat de trois ans. L'équipe de l'initiation chrétienne et de la catéchèse mettra en œuvre le projet pastoral diocésain pour la catéchèse.

L'équipe de l'initiation chrétienne et de la catéchèse aura également à cœur la collaboration avec les écoles catholiques de l'Unité Pastorale refondée et avec les maîtres de religion catholique de l'Enseignement officiel (cf. le décret synodal n°10, la fiche « 7 clés pour que l'école rencontre la paroisse », et les balises des Services diocésains de l'enseignement).

Outre la catéchèse initiatique, le Curé veillera à la réception de toutes les demandes concernant les Sacrements de l'Initiation chrétienne des grands jeunes et des adultes (catéchuménat) et mettra en place les équipes nécessaires à l'accompagnement des demandes en lien avec le Service diocésain du Catéchuménat et selon les prescriptions de l'Evêque diocésain. Il veillera également à continuer à développer la catéchèse nécessaire aux autres Sacrements et sacramentaux : baptême des petits enfants, mariage, sacrements des malades, réconciliation, funérailles, bénédictions...

Dans le cadre de la catéchèse permanente (en ce compris la formation continue) et intergénérationnelle, le Curé veillera, avec les équipes nécessaires (EAP, catéchèse, liturgique,...), à

- 1) faire de chaque eucharistie dominicale un lieu particulier de catéchèse intergénérationnelle, liturgique, doctrinale, éthique, mystagogique...
- 2) continuer à développer des activités de catéchèse et de formation permanentes ouvertes largement aux grands jeunes et aux adultes : cycle de soirées de formation, conférences d'avent et de carême...

Pastorale des jeunes

Si les enfants sont accompagnés dans la foi jusqu'à la profession de Foi, la confirmation et l'Eucharistie qui achève leur Initiation chrétienne, la question se pose de propositions adaptées aux jeunes qui ont accompli leur initiation chrétienne. Il y a là un besoin, mais peut-être pas forcément une attente, car beaucoup d'adolescents ont déserté nos églises. C'est pourquoi un groupe de réflexion, présidé par le Curé, se mettra en place, afin de réfléchir à des activités concrètes spécifiques aux jeunes, par exemple : promotion et facilitation par rapport aux activités proposées ou encouragées par le service pastoral des jeunes du Diocèse, soirées jeu, atelier théâtre, éveil à la Vie intérieure et à la prière, atelier chant, animation d'une page Facebook, activités en lien avec le patro Saint-Martin, activités en lien avec les écoles... Ce groupe de réflexion, présidé par le Curé, sera composé de jeunes (depuis la fin de l'Initiation chrétienne : 9-10 ans) et de jeunes adultes. Après cette phase préparatoire et exploratoire, ce groupe constituera une équipe de la pastorale de la jeunesse pour l'Unité

Pastorale refondée. Elle prendra ainsi le relais de l'équipe de l'initiation chrétienne et de la catéchèse (voir point précédent) et travaillera en concertation avec le service pastoral des jeunes du diocèse.

L'équipe pastorale de la jeunesse aura également à cœur de collaboration avec les écoles catholiques de l'Unité Pastorale refondée et avec les maîtres de religion catholique de l'Enseignement officiel (cf. le décret synodal n°10, la fiche « 7 clés pour que l'école rencontre la paroisse », et les balises des Services diocésains de l'enseignement).

Communication

Il existe déjà de précieux outils de communication : le Courrier du doyenné distribué sous format papier aux sorties des messes dominicales et sous forme pdf via une liste d'adresses mail et un site internet. On consacrera les moyens logistiques et financiers nécessaires pour continuer ces moyens de communication, notamment en renforçant l'équipe rédactionnelle. Peut-être d'autres outils se révèleront-ils intéressants, comme les réseaux sociaux. En tout cas, l'équipe d'animation pastorale et le conseil pastoral entameront une réflexion fondamentale sur la communication dans l'Unité Pastorale refondée, ce qui aboutira à des pistes concrètes (cf. les décrets 22 à 25 du synode).

<u>Diaconie – solidarité</u>

L'Unité pastorale se dotera d'une équipe sociale, pour discerner les besoins en matière de diaconie, et réaliser des projets solidaires concrets pour répondre à ces besoins. Cette équipe sociale travaillera en concertation avec l'équipe sociale de l'Unité pastorale d'Ath et avec la Maison Saint-Vincent-de-Paul de Maffle, tout en se donnant la possibilité de mener à bien des projets propres, afin de favoriser le service et l'entraide dans l'Unité pastorale de Chièvres-Brugelette. Un de ces projets, à terme, sera de créer une Maison Saint-Vincent-de-Paul dans l'Unité pastorale de Chièvres-Brugelette. Un délégué de cette équipe sociale fera partie du conseil pastoral.

Une autre forme de solidarité dans l'Unité pastorale est le souci des personnes âgées, résidentes de maisons de repos ou non. Une équipe de Visiteurs de malades assure cette mission au domicile des personnes qui en font la demande ; une équipe spirituelle assure la même mission dans les deux maisons de repos de Chièvres, à la demande des résidents et de leurs familles relayée par les Directions ; ainsi, outre les visites individuelles, un temps de prière collectif ou une messe sont régulièrement organisés dans les deux maisons de repos, suivant des modalités propres à chacune. D'autres personnes, à titre individuel, portent la communion aux malades à des connaissances, sans nécessairement être reprises dans une structure. D'autres initiatives existent, comme la chorale Rhapsode qui donne un concert de Noël dans les maisons de repos, un groupe Vie Montante qui assure une animation mensuelle dans l'une des maisons de repos. Il est important que tous les paroissiens soient au courant de ces gestes de charité et puissent y apporter leur concours, par la prière ou autrement. L'équipe d'animation pastorale et le conseil pastoral veilleront à trouver des manières d'encourager cette belle solidarité.

Les administrations communales de Chièvres et de Brugelette organisent une rencontre bisannuelle pour accueillir les nouveaux habitants. L'équipe d'animation pastorale cherchera à s'associer à ce geste de bienvenue, en envoyant certains de ses membres aux rencontres. Les personnes-relais des clochers veilleront aussi, dans la mesure du possible et le respect de chacun, à accueillir les nouveaux venus.

Le centre spirituel de la basilique de Tongre-Notre-Dame accueille les pèlerins depuis de nombreuses années, grâce à une équipe qui y a œuvré de nombreuses années ; cette équipe souhaite passer la main. L'équipe d'animation pastorale et le conseil pastoral trouveront des personnes susceptibles de former une équipe, pour cette mission d'accueil de grande importance.

Enfin, une équipe de la diaconie existe (cf. le décret synodal n° 9, et la fiche « diaconie »).

Lieu-source et partage de la parole

La basilique de Tongre-Notre-Dame est le lieu-source naturel de l'Unité Pastorale refondée de Chièvres-Brugelette (cf. le décret synodal n°39). Le décret n°40 du synode diocésain a souhaité la mise sur pied de groupes de partage de la Parole et de la vie. Il en existe deux pour l'Unité Pastorale refondée. On note aussi l'existence de sept soirées annuelles, à Tongre-Notre-Dame, sur « Lire la Bible ». Ces initiatives seront encouragées.

Un centre pastoral

Conformément aux décrets 11 et 58 du synode, l'Unité Pastorale refondée sera dotée d'un centre pastoral. La maison paroissiale de Chièvres est tout indiquée pour jouer ce rôle : bureau de l'animatrice en pastorale, on y fait la catéchèse et c'est aussi le lieu où se tiennent les réunions de l'Unité Pastorale refondée. Ce sera aussi le lieu où seront tenues des permanences d'accueil pour tout qui cherche un renseignement. Toutefois, étant donné la taille relativement réduite de cette maison, et la situation géographique particulière de l'Unité Pastorale refondée, on décide que le centre pastoral aura deux « extensions » :

- à Tongre-Notre-Dame, lieu de la catéchèse et de la formation permanentes, et de l'accueil des pèlerins, qui dispose d'infrastructures adaptées à des rencontres de quelques dizaines de personnes (jusque 100 personnes);
- à Vaudignies, seul lieu de l'Unité Pastorale refondée disposant d'une grande salle apte à accueillir un grand groupe (100 à 200 personnes).

Secrétariat décanal

La gestion quotidienne de l'Unité Pastorale refondée nécessite des rencontres régulières entre le curé et ses principaux collaborateurs. Jusqu'à présent, le curé, l'équipe des secrétaires paroissiaux (qui deviendra l'équipe des personnes-relais des clochers), l'animatrice en pastorale et le trésorier décanal se retrouvaient environ une fois par semaine. Ces rencontres hebdomadaires doivent continuer. Il va de soi que cette équipe ne se substitue pas au conseil pastoral et à l'équipe d'animation pastorale, qui traitent des questions de fond de la pastorale.

Conseil pastoral

Conformément au décret synodal n°7, un Conseil pastoral sera créé. Il regroupera tous les cellules de vie de l'Unité Pastorale refondée. Organe de concertation de l'Unité Pastorale refondée, il sera le vis-à-vis naturel de l'équipe d'animation pastorale.

Il sera composé de :

- PRÉSIDENT : le Curé-doyen
- REPRÉSENTANT DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE L'UPR o Sœurs Servites de Marie (Chièvres) o Sœurs de l'Enfant Jésus (Brugelette)
- SECRÉTARIAT RESPONSABLE COMMUNICATION
- EQUIPE PERSONNES-RELAIS DES CLOCHERS O Attre O Brugelette
 Cambron-Casteau O Chièvres O Gages O Grosage O
 Huissignies O Ladeuze O Mévergnies O Tongre-Notre-Dame
 Vaudignies
- EQUIPES CATECHESES & FORMATION PERMANENTE

- Représentant de l'Equipe IC des enfants et Eveil à la Foi O Responsable Catéchuménat et Catéchèse des adultes O Responsable Catéchèse post-initiatique ou permanente O Groupes de la Parole
 - Représentant du Groupe de Tongre-ND
 - Représentant du Groupe de Brugelette

ENSEIGNEMENT

- Représentant de l'Ecole St-Joseph Chièvres o Représentant de l'Ecole St-Philippe Vaudignies o Représentant de l'Ecole St-Louis Brugelette o Représentant de l'Ecole Ste-Gertrude Brugelette o Représentant des Maîtres spéciaux de Religion catholique des Ecoles communales
- EQUIPE LITURGIQUE o Représentant l'entité de Brugelette
 - o Représentant l'entité de Chièvres
- EQUIPE PELERINAGES
 O Représentant de la Confrérie Notre-Dame de Tongre
 O Représentant de la « Neuvaine St-Jean Baptiste » (Chièvres)
 - Représentant de la « Semaine du Pèlerin » Notre-Dame de la Fontaine (Chièvres)
 Représentant du Pèlerinage St-Christophe (Grosage)
 Représentant du Pèlerinage St
 Père Damien (Ladrerie)
- EQUIPE SOCIALE O Représentant de l'Equipe sociale
- EQUIPE DIACONIE o Représentant le groupe Vie montante
 - o Représentant le groupe des Visiteurs de Malades à domicile
 - Représentant les Equipes d'animation spirituelle des Maisons de repos
 - Maison de repos Comte d'Egmont
 - Maison de repos Notre-Dame de la Fontaine Accompagnement des pauvretés matérielles
- EQUIPE PATRIMOINE
 - o Responsable Patrimoine d'art : Emilie Nisolle
 - Groupements des Fabriques
 - Représentant le GEFECHI
 - Représentant le GEFEBRU Représentant ASBL décanale et la Caisse décanale

Travaillant avec l'EAP dans un climat de confiance et de collaboration, le Conseil pastoral sera un lieu privilégié de concertation (cf. le document diocésain « Le conseil pastoral. Vivre la synodalité en paroisse»). La liste des personnes membres du Conseil pastoral est publiée en annexe du présent carnet de route.

Equipe d'animation pastorale

Le dimanche 15 octobre 2017, lors de la célébration de lancement de l'Unité pastorale refondée, une nouvelle équipe d'animation pastorale est envoyée en mission (cf. le décret synodal n°6). Dorénavant, l'équipe d'animation pastorale et le Conseil pastoral se renouvelleront en même temps.

Fabriques d'église

Il existe deux Groupements des Fabriques d'église pour les communes de Chièvres et de Brugelette (GEFECHI et GEFEBRU), qui regroupent toutes les fabriques d'église de l'Unité Pastorale. Ces deux Groupements permettent de répondre au besoin accru de collaboration entre fabriques d'église et administrations communales, pour des raisons de cohérence et d'efficacité.

Une seule ASBL de gestion matérielle

Une ASBL unique existe pour toute l'Unité Pastorale refondée ; c'est notamment elle qui gère tous les bâtiments et terrains non repris dans les Fabriques d'église.

Pour mieux répondre à la volonté de former une véritable Paroisse (cf. décret 12 du synode), le système actuel (un conseil économique avec un trésorier et un compte pour chaque clocher) sera remplacé par une caisse unique et un seul trésorier. Le passage d'une structure (11 caisses paroissiales et 11 trésoriers) à une autre (1 caisse unique et 1 trésorier) se fera en douceur : les trésoriers actuels ne seront plus remplacés lors de leur cessation d'activités et les biens du clocher correspondant passeront automatiquement dans la caisse unique.

Ces structures travailleront en collaboration avec le Conseil Pastoral et l'Equipe d'Animation Pastorale. Elles auront le souci de mettre les moyens financiers nécessaires à la pastorale de chacun des clochers.

Synode des jeunes et synode des familles

A ces actions estimées prioritaires pour les 3 années à venir, l'Unité pastorale refondée veillera également à mettre en œuvre les décrets du synode des jeunes (2015-2016) promulgués le 19 mars 2016 et sera attentive à promouvoir et à suivre la grande assemblée des familles réunie au cours de l'année 20172018 (cf. les décrets synodaux n°28-30).

4. A moyen terme : continuer à mettre en œuvre les décisions du synode diocésain

Pour évoluer vers une Paroisse nouvelle, voici ce que demandent encore les décrets du synode diocésain. Ces éléments sont repris dans l'ordre où ils sont présentés dans le cahier des décrets synodaux auquel il convient de se référer, en sachant que, pour certains d'entre eux, diverses fiches de travail ont été élaborées par les services pastoraux diocésains concernés, pour guider leur compréhension et leur mise en œuvre.

- 1. Mise en place d'un service d'accueil pour la célébration du dimanche (cf. le décret synodal n°34, en lien avec les décrets n° 32 et 33).
- 2. Mise sur pied de formations à la prière (cf. le décret synodal n°36).
- 3. Liens à établir avec une communauté de vie consacrée (cf. le décret synodal n°42).

4. Réflexion sur les relations entre l'Unité Pastorale refondée et les prêtres qui y vivent (cf. le décret synodal n°52).

4. Paroisse nouvelle ou Unité pastorale refondée ?

En guidant la route pour les 3 années à venir, le présent carnet laisse bien entendre que c'est un long chemin que le synode diocésain nous invite à prendre. C'est surtout un chemin d'évolution en profondeur auquel le synode diocésain de Tournai nous invite, personnellement et communautairement. Le décret 16 parle d'un processus qui démarre en 2014, et qui doit engager toutes les Unités pastorales du diocèse dans les 5 années à venir à partir de 2014 (cf. aussi décret 4).

Le changement officiel et formel qui, au plan canonique, transformera les Unités pastorales en Paroisses Nouvelles (au nombre de 49 pour le diocèse, fusionnant les 576 paroisses actuelles) se fera par un décret de notre évêque, quand les éléments canoniques et civils seront suffisamment mûrs pour opérer ce changement juridique.

En attendant, il vaut donc mieux rester dans l'appellation « Unités pastorales », que l'on qualifiera de « refondées » au terme de l'année de Refondation qui lance structurellement l'évolution vers la Paroisse nouvelle. On évitera donc de parler, de manière officielle (et notamment dans les organes de communication) de « paroisse nouvelle » avant l'heure... Même si on peut le faire officieusement, pour stimuler peu à peu les évolutions de mentalité, de même qu'il sera bon de s'habituer dès maintenant à l'emploi de l'appellation « clocher » pour évoquer les paroisses actuelles.

Plus fondamentalement que les mots -qui ont leur importance-, c'est la démarche de fond, et les conversions pastorales qui l'impliquent, qui doivent mobiliser l'attention et les énergies des baptisés de notre Eglise diocésaine, appelée à être « sacrement du Christ » pour les habitants de notre Hainaut.

xxXxx

Ce carnet engage l'Unité pastorale refondée de Chièvres-Brugelette pour les 3 ans à venir, à dater de ce 15 octobre 2017.

Mgr Guy Harpigny, Evêque de Tournai

Père André Luczak, curé

Père Antie fanle un